

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL GIRONDE
PAR ÉQUIPES 2021
13/14 ANS**

1) Composition du championnat :

13/14 ans filles : 28 équipes dont VILLA PRIMROSE 1 en finale

- 1^{ère} division : 2 poules de 5 (1 qualifié par poule pour la phase finale)
- 2^{ème} division : 2 poules de 6 (1 qualifié par poule pour la phase finale)
- 3^{ème} division : 1 poule de 5 (L'équipe première devient Championne de sa division)

13/14 ans garçons : 126 équipes dont BOUSCAT US 1 en finale

- 1^{ère} division : 1 poule de 4 (1 qualifié par poule pour la finale)
- 2^{ème} division : 3 poules de 5 (1 qualifié par poule pour la phase finale)
- 3^{ème} division : 5 poules de 5 et 2 poules de 6 (1 qualifié par poule pour la phase finale)
- 4^{ème} division : 4 poules de 5 et 1 poule de 6 (1 qualifiée par poule pour la phase finale)
- 5^{ème} division : 4 poules de 5 et 2 poules de 6 (1 qualifié par poule pour la phase finale)
- 6^{ème} division : 1 poule de 5 et 1 poule de 6 (1 qualifié par poule pour la phase finale)

2) Calendrier :

Samedis 14 28 novembre ; 12 décembre 2020 ; 09, 16 janvier 2021
Phase finale à partir du 30 janvier 2021 en club

Nous vous rappelons que pour toutes compétitions, la présentation

- de la licence de l'année en cours,
- de la carte d'identité,

est OBLIGATOIRE.

IMPORTANT :

Le club sur le calendrier avec un astérisque est le club qui reçoit.

Saisie des résultats : Le club d'accueil doit saisir la feuille de résultat sous 48 heures par internet (www.ligue.fft.fr/guyenne), accès Gestion Sportive (en bas à gauche de la page d'accueil). Ce service permet aux clubs également de consulter toutes les informations relatives aux championnats.

NE PLUS ADRESSER LES FEUILLES DE MATCHS A LA LIGUE (sauf réclamation).

En cas de forfait lors d'une journée de championnat, le club sera sanctionné par une amende de 50 euros.

En cas de forfait général, le club sera sanctionné par une amende de 150 euros.

L'ensemble des amendes sera collecté en fin de saison par l'organisateur (ligue ou comité départemental).

En cas de non-paiement, aucune équipe ne pourra être engagée par le club défaillant dans aucun championnat (départemental ou régional) la saison suivante.